

**Imposition individuelle : le Jura demande le référendum facultatif**

François Monin (Le Centre)

L'imposition individuelle est portée au débat des Chambres fédérales à la suite du dépôt de l'initiative pour des impôts équitables, aussi nommée « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil ». Refusant ce texte, le Conseil fédéral lui a préféré un contre-projet indirect validé au vote final lors de la session d'été 2025.

Dans la version du Conseil fédéral, l'imposition individuelle serait introduite pour les couples mariés qui paient aujourd'hui plus d'impôts que les concubins. Dans sa dernière version, il en coûterait environ 600 millions de francs à la Confédération et aux cantons. Surtout, le nombre de dossiers fiscaux supplémentaires à examiner augmenterait de 1,7 million au niveau fédéral selon les projections, équivalents à des milliers voire une dizaine de milliers dans le Canton du Jura. La charge administrative serait donc énorme pour la Confédération et les cantons puisque le nombre de postes équivalents plein-temps nécessaires pour le contrôle est estimé à un millier. Les évaluations de pertes de rentrées fiscales mentionnées ci-dessus ne prennent pas en compte ces charges supplémentaires. Avec cette « révolution fiscale », le fédéralisme serait mis à mal puisque les cantons n'auraient plus le choix d'une prérogative leur incombant, ici la fiscalité. Il est à noter que de nombreux cantons ont déjà supprimé la « pénalisation du mariage », ce qui signifie qu'en termes fiscaux, les couples mariés ne sont pas moins bien lotis que les autres contribuables dans ceux-ci. Finalement, l'introduction de l'imposition individuelle crée de nouvelles injustices. Les couples mariés qui ont fait le choix d'une répartition des revenus avec de grandes différences seraient pénalisés. Avec le nouveau modèle, la pénalisation du mariage n'est donc pas solutionnée.

Pour toutes ces raisons, une grande majorité des membres de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) s'opposait tant à l'initiative populaire sur l'imposition individuelle qu'au contre-projet. Elle préfère la taxation commune des couples mariés. Recommandant aux gouvernements ou législatifs cantonaux de s'engager en faveur du référendum des cantons, la position de la CDF est claire, considérant que plus de 20 représentants des cantons partageaient cette position. En séance du Parlement jurassien du 18 juin 2025, le Gouvernement jurassien a rappelé sa position contre l'imposition individuelle. Par la voix de la Ministre des finances, l'exécutif cantonal s'est montré opposé tant à l'initiative qu'au contre-projet préparé par le Conseil fédéral.

**Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 141 de la Constitution fédérale, à l'article 84 lettre p de la Constitution de la République et Canton du Jura et à l'article 46 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura (LOP), nous demandons au Parlement jurassien de faire usage de son droit de référendum en matière fédérale. Par ce texte, le Canton du Jura demande le référendum facultatif concernant le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative pour des impôts équitables (« Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil »), contre-projet indirect intitulé loi fédérale sur l'imposition individuelle. Le texte a été validé définitivement par les Chambres fédérales le 20 juin 2025.**

François Monin (Le Centre)

**Urgence demandée**

Le traitement dans les délais usuels de l'intervention rendrait caduque la demande. En effet, le délai pour le référendum sera fixé à fin septembre.

### **Co-signataires**

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Maxence Henry (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025